



HORTICULTURE ORNEMENTALE



SERVICES OPÉRATIONNELS
du COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Commission Horticulture Ornementale

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE À L'HORIZON 2030



Fédération Wallonne Horticole

Mise à jour de décembre 2022

SOMMAIRE

1.1.	PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE A L'HORIZON 20300	
1.	POURQUOI DÉVELOPPER LA FILIÈRE EN WALLONIE ?	3
2.	ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE	4
2.1.	CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE	4
2.2.	ÉTAT DE LA PRODUCTION	5
	<i>Superficies</i>	8
	<i>Nombre de producteurs</i>	9
	<i>Main d'œuvre</i>	10
	<i>Prix</i>	11
	<i>Chiffre d'affaires</i>	11
	<i>Revenu à l'hectare</i>	12
2.3.	ÉTAT DE LA TRANSFORMATION ET LOGISTIQUE	13
2.4.	ÉTAT DE LA CONSOMMATION	14
	<i>Consommation européenne</i>	14
	<i>Consommation belge</i>	14
	<i>Wallonie</i>	16
	<i>Taux d'auto-provisionnement</i>	17
	<i>Export</i>	17
2.5.	ÉTAT DE LA COMMERCIALISATION	18
	<i>Les acteurs</i>	18
2.6.	INITIATIVES PRIVÉES CONTRIBUANT À L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE	19
	<i>HPW – Horticulteurs & pépiniéristes de Wallonie – Les Artisans du Végétal</i>	19
2.7.	ACTEURS PUBLICS CONTRIBUANT À L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE	20
	<i>Promotion – APAQ-W</i>	20
	<i>Encadrement – FWH, Centres Pilotes et support opérationnel au Collège des Producteurs</i>	20
	<i>Recherche – CRA-W</i>	21
	<i>Wallonie en fleurs</i>	21
2.8.	OPPORTUNITÉS LIÉES AU PRIX JUSTE ET À LA QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE	21
	<i>CERTIFRUIT</i>	21
	<i>VERITABLE</i>	22
2.9.	INNOVATIONS ET EXPÉRIENCES INSPIRANTES ICI ET AILLEURS	22
	<i>HPF – Horticulteurs & Pépiniéristes de France – Les Artisans du Végétal</i>	22
	<i>MPS (Milieu Programma Sierteelt)</i>	23
	<i>Plant van hier</i>	23
	<i>Office Hollandais des Fleurs</i>	23
	<i>Label rouge</i>	24
	<i>Plante bleue</i>	24
	<i>Fleurs de France</i>	24
	<i>'Végétal local' et 'Vraies messicoles'</i>	24
2.10.	SYNTHÈSE DES FLUX DE LA FILIÈRE	25
3.	SWOT	26
	<i>Pour l'ensemble de la filière</i>	26
	<i>Floriculture</i>	27
	<i>Pépinières ornementales et fruitières</i>	28
	<i>Sapins de Noël et pépinières forestières</i>	29
4.	CHANGEMENTS ATTENDUS A L'HORIZON 2028	30



5. PLAN D' ACTIONS	31
5.1. ACTION 1 – DISPOSER DE DONNEES ACTUALISÉES SUR LE SECTEUR	32
5.2. ACTION 2 – AUGMENTER LA PART DES DÉPENSES PUBLIQUES ET MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUCTIONS WALLONNES	33
5.3. ACTION 3 – LANCER DE NOUVELLES VARIÉTÉS INNOVANTES ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DONT LES MARGES DE PROGRÈS SONT IDENTIFIÉES	34
5.4. ACTION 4 – AVOIR UN ENCADREMENT PERFORMANT	36
5.5. ACTION 5 – FAIRE FACE AUX ENJEUX DE RÉDUCTION DES 'PHYTOS'	37
5.6. ACTION 6 – DONNER UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE AUX FILIÈRES INNOVANTES ET PRO-ACTIVES	38
5.7. ACTION 7 – FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES	39
5.8. ACTION 8 – ANIMATION FILIÈRE	40
5.9. BUDGET DU PLAN D' ACTIONS	41



PREAMBULE

Les producteurs ciblés par ce plan stratégique de « l'horticulture ornementale » sont tous les producteurs qui mettent sur le marché des productions végétales primaires non destinées à la consommation alimentaire, en d'autres termes, des produits horticoles non comestibles.

Ce plan concerne donc la multiplication et la production de toutes les plantes vivantes et produits de la fleuristerie, fournis habituellement par les horticulteurs, les pépiniéristes ou les fleuristes, en vue de la plantation ou de l'ornementation. Mais il concerne également la multiplication et la production de semences, de plants de légumes, de plants fruitiers et de plants forestiers.

A noter par contre, que la sylviculture (plantations pour la production de bois), la production de houblon, les cultures pour la production de biomasse (saules, algues, miscanthus,...) ne sont pas concernées par ce plan stratégique.

1. POURQUOI DÉVELOPPER LA FILIÈRE EN WALLONIE ?

L'horticulture ornementale en Wallonie ne constitue pas un pan majeur de l'économie régionale mais dispose de qualités qui, face à une demande de plantes majoritairement couverte par des exportations des régions voisines (Flandre et des Pays-Bas), peut envisager une croissance pour des segments de marchés spécifiques.

L'horticulture wallonne se caractérise toutefois par un certain nombre de points faibles : des exploitations de petite taille et très dispersées, des circuits de commercialisation peu développés et une production limitée et peu coordonnée qu'il conviendra de transformer en atouts. Le déficit d'auto-provisionnement est de l'ordre de 80% pour la plupart des sous-secteurs et les produits horticoles wallons qui s'exportent font figure d'exception (sapins de Noël, arbres tiges de Lesdain ...).

L'horticulture wallonne est en pleine mutation et les défis sont nombreux pour la filière. Et ce dans un contexte où la profession vieillit, où peu de jeunes s'installent, où il est de plus en plus difficile de trouver de la main d'œuvre et où les normes de production sont de plus en plus contraignantes.

A côté de ses faiblesses, l'horticulture wallonne dispose néanmoins de nombreux atouts, sur lesquels ses professionnels peuvent s'appuyer : une production de pleine terre sur des sols de bonne qualité (avec un accès à la terre à des prix moins élevés qu'en Flandre), des productions diversifiées et de qualité alimentant une demande de proximité et des producteurs dont le savoir-faire est reconnu.

Ce secteur mérite que l'on y accorde une importance à son développement car il contribue à la qualité de vie des gens et à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Car, en plus de leur beauté, les végétaux, les jardins et les espaces verts procurent de nombreux bienfaits sur l'environnement, l'économie, la santé et la vie sociale. La plantation d'arbres contribue à lutter contre le réchauffement climatique et à contrer les îlots de chaleur en ville. Cela implique une demande importante de plantes où il est important qu'elles soient produites localement.

Le secteur horticole ornemental se compose d'entreprises appartenant à des sous-secteurs très différenciés que l'on peut regrouper en entreprises de production, d'une part, et en entreprises de services, d'autre part. Les différents segments de la production en Wallonie peuvent se synthétiser en 4 groupes : la « Floriculture », les « Pépinières ornementales et fruitières » et les « Sapins de Noël » et les « Pépinières forestières ».

A côté de la production, on retrouve de nombreuses entreprises de services et notamment : les fleuristes et les entreprises de parcs et jardins. Bien que de nombreux producteurs exercent également des activités de services liées aux entreprises de parcs et jardins, le présent plan ne concerne que le volet production. Il faut également noter que les sous-secteurs de la fleur coupée, des plantes d'intérieur et des bulbes ne sont pas considérés dans le présent document car il n'y a presque aucune production en Wallonie.

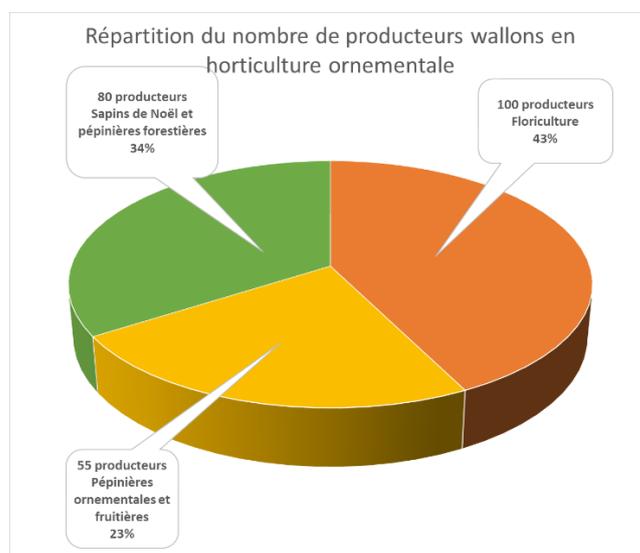
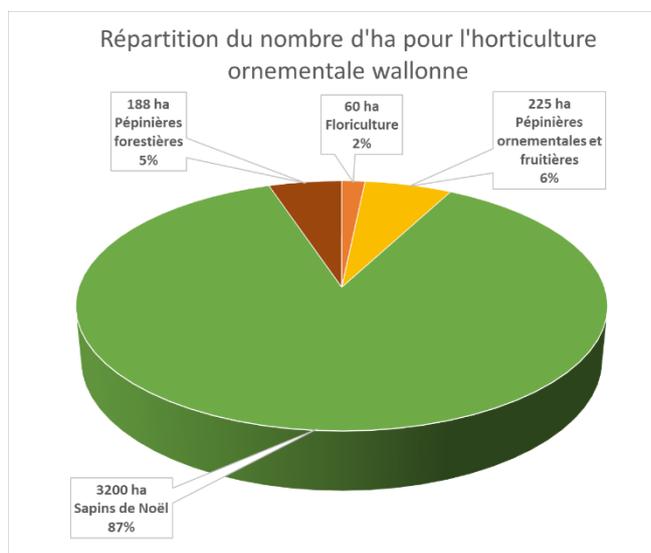
2. ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE

2.1. CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE

En préambule, il est important de préciser qu'il y a peu de données disponibles pour l'horticulture à l'échelle de la Wallonie. Par ailleurs, il faut noter que la Wallonie est entourée de régions à fort potentiel de production horticole (comme la Flandre et la Hollande) entraînant de nombreux échanges commerciaux fragilisant les statistiques spécifiques à la Wallonie.

Les chiffres clés de la production sont :

- **Floriculture** : 100 Producteurs, 30 ha sous serres et 30 ha de chrysanthèmes plein champ, concentration dans le Hainaut
- **Pépinières ornementales et fruitières** : 55 producteurs, 225 ha, concentration dans le Hainaut
- **Sapins de Noël et pépinières forestières** : 80 producteurs (dont 50 uniquement sapins) ; 3200 ha de sapins et 188 ha de pépinières forestières ; 2 millions de sapins de Noël produits par an.



- **Chiffre d'affaires estimé de la production** horticole ornementale wallonne : 57,7 millions d'EUR (+/- 10 % du total de l'horticulture ornementale belge et +/- 3 % du total de la production agricole wallonne)
- **Entreprises de services liées à l'horticulture ornementale** : 200 jardineries (pas de production propre, achat-revente de plantes et produits annexes) et plus de 2100 entreprises de parcs & jardins.

Les chiffres clés de la consommation sont :

- **Taux d'auto-provisionnement** en Wallonie : estimation de 20 %
- **Consommation des ménages wallons** : dépenses des ménages = 62 EUR/an en annuelles, vivaces et plants potagers plantes et sapins (hors fleurs coupées) et 160 EUR/an pour les arbres et arbustes ; la valeur totale des achats est estimée à 88 millions d'EUR
- **Consommation des ménages** : 42 % des ménages achètent des fleurs et/ou plantes-sapins
- **Consommation des entités publiques** : budget estimé à 3 millions d'EUR par an.
- **Export** : 85 % des sapins produits sont exportés
- **Chiffre d'affaires de l'exportation** : 26 millions d'EUR
- **Valeur des importations** : 15,4 millions d'EUR

2.2. ÉTAT DE LA PRODUCTION

Les principaux sous-secteurs de production en horticulture ornementale Wallonie sont :

Floriculture

En floriculture, les seules cultures wallonnes produites en quantités significatives sont les plantes à massifs (géraniums, surfinias,...) en de nombreux genres, espèces et variétés, produites sous serres (environ 30 ha) et les chrysanthèmes en pots, produits en plein air (+/- 35 ha). Les producteurs de jeunes plants comme Decock Pelargonium ou Phytisia sont repris dans cette catégorie. A noter aussi que nous avons inclus dans cette classification, les producteurs de plantes aquatiques, de plantes vivaces, de plants de légumes, de plantes aromatiques et condimentaires. Ces producteurs ont en effet généralement des équipements (serres et terrains de cultures) similaires aux floriculteurs.

Les entreprises sont principalement localisées dans le Hainaut et seraient environ 100. La vente directe au détail est leur mode principal de distribution même si certains producteurs ont une activité de gros. Le producteur complète souvent ses activités en s'installant comme entrepreneur de parcs et jardins ou en ouvrant une jardinerie.

Pépinières ornementales et fruitières

Les pépinières ornementales et fruitières occupent quelque 225 ha en Wallonie. On en retrouve dans toutes les provinces mais la majorité des 55 exploitations existantes se situent dans le Hainaut, notamment dans le village de Lesdain, véritable capitale wallonne de la pépinière.

Les plants issus des pépinières wallonnes sont reconnus pour leur qualité (plants mieux travaillés, plus fournis et robustes) et leur diversité variétale.

A Lesdain, les pépiniéristes sont spécialisés dans la production d'arbres-tiges, ce qui leur permet d'attaquer les marchés d'exportation (France, Hollande, Angleterre, ...).

Les pépiniéristes wallons, dont ceux de Lesdain, sont également nombreux à produire des arbres fruitiers, dans un grand nombre de variétés, notamment les variétés anciennes ou traditionnelles. La production d'arbres fruitiers représenterait aujourd'hui 50% du chiffre d'affaires des pépiniéristes. La production wallonne serait d'environ 50.000 arbres fruitiers par an et représenterait 30% du marché. Ces arbres fruitiers ne sont pas destinés aux vergers professionnels (ce sont principalement les pépiniéristes flamands qui produisent ces plants fruitiers professionnels) mais sont achetés par les particuliers pour leurs jardins ou certaines institutions publiques dans un but conservatoire de leur patrimoine. La demande pour les arbres fruitiers est aussi soutenue par les parcs naturels, l'agroforesterie ou les primes à la plantation.

Pépinières Forestières

La production de plants forestiers s'étend sur 188 ha. Elle représenterait environ 40 % de la production belge et assurerait environ 80% de la demande régionale. On dénombre une vingtaine de pépiniéristes forestiers en Wallonie et ils sont généralement aussi producteurs de sapins de Noël. Ils produisent des jeunes plants à destination de la forêt, de haies ou de la production de sapins de Noël. Il n'est pas facile d'en déterminer la part et la répartition. Les jeunes plants de hêtres peuvent par exemple servir pour la forêt ou pour des haies. Idem pour l'épicéa qui peut servir pour la forêt ou le sapin de Noël. Une étude complémentaire (enquête auprès de producteurs) en 2020 a permis de mieux caractériser cette répartition.

Sapins de Noël

Ces entreprises, dont le nombre est estimé à 50, sont essentiellement situées en province de Luxembourg ou le sud de la province de Namur. Ce sous-secteur de l'horticulture est économiquement le plus important de l'horticulture ornementale wallonne.

Les 2 millions de sapins de Noël produits par an, pour un chiffre d'affaires estimé à 35 millions d'euros, font l'objet d'un commerce de gros et sont exportés à près de 85%. Il faut également noter que la production wallonne de sapins de Noël ne suffit pas à répondre aux besoins des marchés à l'export. Les producteurs wallons achètent donc des sapins (principalement au Danemark) pour compléter leur offre. L'espèce traditionnelle qu'était l'épicéa (*Picea abies*) est désormais supplantée par des essences plus nobles qui ne perdent pas leurs aiguilles (surtout *Abies nordmanniana*), vers lesquelles les producteurs se sont orientés pour tenter de répondre à la concurrence du sapin artificiel.

A côté de ces secteurs principaux, il faut noter pour mémoire qu'il existe en Wallonie quelques producteurs de :

Graines & semences

Il y a 4 producteurs de graines et semences (Ecosem, Anthesis, Semailles et Cycle en Terre) et l'estimation du chiffre d'affaires global pour la production de semences en Wallonie serait de l'ordre de 500.000 €. Ecosem fait produire ses semences pour prairies fleuries via des contrats avec des agriculteurs sur une superficie de 30 ha, en majorité en Wallonie mais aussi en France.

Créé en 2019, Anthesis produit sur 2ha et commercialise en gros des semences de légumes et fleurs biologiques. Semailles produit, en Wallonie sur près d'1 ha, les semences de 160 anciennes variétés potagères, aromatiques et florales. Cycle en Terre produit 20% de ses semences commercialisées sur un terrain de 1 ha mais devrait être de l'ordre de 30 à 40 % en 2019 grâce à la constitution d'un réseau professionnel de multiplicateurs de semences (maraîchers partenaires).

Fleurs coupées

S'il n'y a pas de producteur de fleurs coupées en Wallonie qui alimente les fleuristes, il faut toutefois signaler 2 nouvelles tendances :

1. Fleurs à couper soi-même au champ. Ces initiatives ont pris de l'ampleur ces dernières années et on dénombre 5 opérateurs pour près de 60 champs. La superficie globale utilisée en Wallonie est estimée à +/- 30 ha.
2. Mouvement Slow Flower Belgium : Production de fleurs coupées locales et de saison dans le respect de la nature. Sur le site <https://belgiumslowflowers.be>, on dénombre 12 projets « Bouquets de fleurs locales » en Wallonie.

Il est très difficile de donner un chiffre d'affaires global de ces initiatives mais, selon un des producteurs, l'activité est à peine rentable.

A côté des exploitations horticoles de productions ornementales, des entreprises de services sont pour diverses raisons, associées au secteur horticole d'ornement :

Les fleuristes

Les fleuristes ne sont associés au secteur horticole que dans le cadre de l'enseignement et celui de la promotion. Ils ne font pas partie de la même commission paritaire 145 et les statistiques de leur secteur ne sont pas reprises dans celles de l'agriculture. Ils forment donc un secteur à part, que nous n'allons pas pouvoir aborder plus en détails dans le présent document. Mais ce secteur ne peut être mis de côté pour autant car il contribue pour la moitié du fond de promotion relatif au secteur horticole ornemental et il constitue bien un maillon de la filière horticole.

Les entreprises de parcs et jardins

Les entreprises de parcs et jardins forment elles aussi un secteur particulier en ce sens que leurs statistiques ne sont pas non plus reprises dans celles de l'agriculture mais, par contre, ces entreprises font partie, avec l'ensemble du secteur horticole, de la commission paritaire 145.

En ce qui concerne les fonds de promotion du secteur ornemental, les entreprises parcs et jardins sont également un secteur très important. Enfin, en Wallonie, il arrive fréquemment que des horticulteurs complètent leur activité de production par une activité 'parcs et jardins' dans le but d'augmenter leur revenu.

Le secteur parcs et jardins connaît ces dernières années une progression remarquable du nombre de ses entreprises mais surtout de l'emploi que ces entreprises procurent à des ouvriers

salariés. De 2001 à 2015, le nombre d'entreprises wallonnes ayant engagé du personnel régulier est ainsi passé de 521 à 944, soit une progression de 80% !¹

Au cours de ces dernières années, les enquêtes montrent que l'on fait de plus en plus appel aux entrepreneurs de jardins pour aménager mais aussi entretenir son jardin. On serait ainsi passé de 6 % en 2009 pour atteindre 12% aujourd'hui.

Le nombre total d'entreprises existantes en Belgique, et en Wallonie en particulier, est impossible à connaître avec précision. Le secteur wallon des entreprises de parcs et jardins représenterait, avec plus de 2.100 entreprises, environ 35% de l'ensemble du secteur en Belgique. Le chiffre d'affaires du secteur parcs et jardins pour l'ensemble de la Belgique est estimé à 1,5 milliard d'€. Nous n'avons pas le chiffre pour la Wallonie mais on peut estimer qu'il serait de l'ordre de 500 millions d'€.

SUPERFICIES

Le SPW publie chaque année 'l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie'. Dans son dernier rapport (2017), la description de la production horticole ornementale wallonne se limite aux éléments suivants :

« En 2015, on a recensé 600 hectares de pépinières en plein air dont 184 ha de plants d'ornement, 81 ha de plants forestiers et 335 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en légère hausse. En 2014, on en recensait 559 ha.

On trouve principalement les plants d'ornement en province de Hainaut (38 %) et en Brabant wallon (41 %), les plants forestiers dans la province de Luxembourg (84 %) et les plants d'arbres fruitiers dans le Brabant wallon et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 25 ha dont 16 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 7 ha. »

Ces chiffres sont à prendre avec circonspection car ils ont été obtenus sur base des déclarations de superficie gérée dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC par l'Organisme Payeur de Wallonie. Or, on constate que seulement une partie des producteurs en horticulture ornementale font appel aux aides de la PAC. D'après notre analyse, un tiers seulement de ceux-ci ont un numéro SIGEC. Il faut aussi noter que le producteur de sapins de Noël ne peut pas recevoir d'aides de la PAC. Le document n'aborde donc pas la production du sapin de Noël qui est pourtant le sous-secteur le plus important pour l'horticulture ornementale wallonne.

Le document évoque également 600 ha de pépinières dont 335 ha de 'plants fruitiers'. D'après notre analyse, ces plants fruitiers sont les cultures de jeunes arbres fruitiers destinés aux arboriculteurs (producteurs de pommes et poires) professionnels. Or, il n'y a pas pépiniéristes

¹ Chiffres 2015 fonds social horticulture

wallons qui produisent pour ces professionnels. Il s'agit donc en fait de pépiniéristes flamands de la région de Saint-Trond qui viennent cultiver en Wallonie (en Hesbaye principalement). Ils ont en effet besoin de 'nouvelles terres' pour optimiser leur culture. Ces 335 ha ne sont donc pas considérés dans la production wallonne. A noter que le prix de location de ces terres est estimé à 2.000 €/ha. Le revenu de location serait donc de 670.000 €/an.

Il est donc très difficile d'estimer le nombre d'ha en horticulture ornementale. L'arrêt ou l'apparition d'un nouveau producteur, de même que la diminution ou l'agrandissement des surfaces cultivées vont influencer largement sur les chiffres comme le nombre d'ha pour chaque production n'est pas très élevé.

Selon nos estimations et en fonction des entreprises actives dans les différents sous-secteurs, on peut estimer qu'en 2018, les cultures ornementales en Wallonie couvrent environ entre **3.500 et 4.000 ha** et se répartissent comme suit :

- 30 ha de cultures ornementales sous serres pour la production d'annuelles, de bisannuelles, jeunes chrysanthèmes, plantes aquatiques, plants de légumes et autres
- 30 ha pour la production en plein air (surtout chrysanthèmes)
- 225 ha de pépinières ornementales
- 188 ha de pépinières forestières
- 3.200 ha de cultures de sapins de Noël

Seule une enquête auprès des producteurs permettrait d'affiner ces chiffres pour la floriculture et les pépinières. Dans le cas de la culture du sapin de Noël, une étude cartographique des surfaces consacrées à la culture de sapins de Noël en Wallonie a été réalisée en 2016 par la Direction de l'état environnemental de la DGO3 (intitulée 'Production d'une cartographie des surfaces consacrées à la culture de sapins de Noël en Wallonie'). Il s'agit de la première phase d'un projet plus global visant à objectiver les impacts environnementaux de cette culture en Wallonie. Sur base d'une photo-interprétation des orthophotoplans de 2015 (prise de vue des images aériennes entre avril et juin 2015) en Région wallonne, les surfaces dédiées à la culture de sapins de Noël après repiquage en Wallonie s'élevaient à 3 120 hectares en 2015.

NOMBRE DE PRODUCTEURS

Le nombre de producteurs concernés par l'horticulture ornementale est aussi très difficile à définir pour plusieurs raisons. Pour des raisons de revenus et d'activité saisonnière, beaucoup de personnes actives dans l'horticulture ornementale ont une pluriactivité (jardinier, fleurister, entrepreneur de jardins, ...) et il n'est pas facile d'identifier celui qui a une activité de production. D'autres ont une activité de production en tant qu'indépendant à titre complémentaire. Peu de producteurs en horticulture ornementale sont repris dans la base de données SIGEC car ils ne font pas appel aux aides de la PAC.

Par ailleurs, quasi toutes les entreprises actives en horticulture ornementale ont une activité de production et une activité d'achat-revente. Et il n'est pas facile de faire pour chaque producteur la part de ce qui est produit et de ce qui est revendu. De plus, à partir de quel pourcentage de l'activité 'production/revente' peut-on considérer qu'il est producteur ou simple revendeur ?

L'activité de production peut être aussi fluctuante d'une année à l'autre. Un producteur peut arrêter ou diminuer la production d'une espèce de plante pour se tourner vers l'achat-revente.

Enfin, certains entrepreneurs de jardins ont développé une pépinière pour avoir un stock de plantes à disposition pour leurs chantiers. Pour maintenir ce stock, des opérations de culture peuvent être faites sur les plantes (rempotage, taille, cernage, ...) et ils pourraient dès lors être considérés comme producteurs...

Malgré ces difficultés et donc sous-réserves d'une étude plus fine, nous estimons qu'il y a environ **235 producteurs actifs** en horticulture ornementale en Wallonie en 2022 et qu'ils se répartissent comme suit :

- 100 exploitations en floriculture (plantes annuelles, vivaces, chrysanthèmes, ...)
- 55 pépinières (production de plants ligneux ornementaux)
- 80 pépinières de sapins de Noël et plants forestiers

Il faut noter que des productions en floriculture sont également assurées par des ASBL de formation, des Entreprises de Travail Adapté (ETA), écoles d'horticulture, ... Ils ne sont pas comptabilisés dans les exploitations en floriculture. Il est difficile de les quantifier mais ces productions font une concurrence directe aux producteurs. A noter également que certaines communes (Charleroi, Namur, Nivelles, Mouscron, ...) ont leurs propres structures de production de plantes (principalement annuelles) pour leurs espaces verts et leur fleurissement.

Parmi les 55 **pépinières ornementales et fruitières**, on peut distinguer celles qui produisent en pleine terre de celles qui produisent des plantes en containers (pots).

En **sapins de Noël** et **pépinières forestières**, on distingue :

- Une cinquantaine de producteurs de sapins de Noël uniquement
- Une quinzaine de producteurs produisant à la fois des sapins de Noël et des plants forestiers
- Une dizaine de pépiniéristes forestiers uniquement

Une précision doit être apportée concernant les pépinières forestières. Celles-ci produisent du plant forestier à destination de la forêt ainsi que du jeune plant à destination du sapin de Noël. Il n'est parfois pas facile de faire la distinction entre ce qui est produit pour la forêt de ce qui est produit pour le sapin de Noël (par exemple production de jeunes plants d'épicéas et maintenant le Nordmann qui vient d'être répertorié dans le fichier écologique des essences).

Il faut noter que la DG03-Qualité a réalisé une enquête en 2015 sur le secteur de la production ornementale. Elle a recensé 161 producteurs, toute production ornementale confondue (ligneuses, vivaces et annuelles) à l'exception des pépinières fruitières qui vendent directement aux particuliers, des pépinières forestières et sapins de Noël. Dans ces 161 producteurs, il y a 56 producteurs de ligneux ornementaux c'est-à-dire les pépinières. Si on ajoute à ce dernier chiffre les pépinières fruitières qui vendent directement aux particuliers, on arrive à la soixantaine de pépinières. Ces chiffres concordent donc plus ou moins à nos estimations.

MAIN D'ŒUVRE

Il n'est pas possible de faire la distinction entre la M-O en horticulture comestible et ornementale. Les chiffres sont globalisés. Ils comprennent aussi la main-d'œuvre utilisée par les entreprises de parcs et jardins. L'activité horticole (comestible et ornementale) se caractérise par

des besoins en main-d'œuvre très importants, répartis entre une main-d'œuvre régulière à haut niveau de qualification et une main-d'œuvre saisonnière non qualifiée.

En 2014, le nombre d'ouvriers réguliers occupés dans des entreprises wallonnes dépendant de la CP145 (Commission paritaire des entreprises horticoles) s'élevait à **3.516 travailleurs** (environ 1/4 en production comestible et ornementale et 3/4 en parcs et jardins), engagés auprès de 1.112 employeurs, soit un peu plus de 3 salariés par employeur.

Par ailleurs, près de **3.100 personnes** étaient également occupées dans le cadre spécifique du travail saisonnier. Dans ce cas-ci, il ne s'agit que de travailleurs engagés en production horticole car les entrepreneurs de parcs et jardins ne peuvent faire appel à des travailleurs saisonniers.

En sapins de Noël, le secteur estime qu'il génère **500 emplois directs** et 1.000 emplois indirects.

En comptant le chef d'entreprise et la MO familiale, on peut estimer que **plus de 10.000 personnes sont occupées dans l'ensemble du secteur de l'horticulture (comestible et ornementale) en Wallonie.**

PRIX

En horticulture ornementale, il y a des nombreuses variétés de plantes qui sont commercialisées et à des stades de cultures différents. Les prix de gros et prix de vente aux particuliers sont évidemment également différents. Il n'est donc pas possible ici de détailler les prix pour chaque type de plantes.

Toutefois, pour une estimation du chiffre d'affaires du secteur, les prix moyens suivants ont été considérés :

- Plantes annuelles : 0,75 € (prix grossiste) et 1,30 € (prix particulier)
- Plantes bisannuelles : 0,35 € (prix grossiste) et 0,70 € (prix particulier)
- Chrysanthèmes : 2,20 € (prix grossiste) et 5 € (prix particulier)
- Sapins de Noël (Nordmann) : 20 € (prix de gros) et 50 € (prix particulier)
- Epicéa (pour la pépinière forestière) : 0,3 €

A noter qu'il n'est pas possible de donner un prix moyen pour les produits de la pépinière

CHIFFRE D'AFFAIRES

Comme le nombre de producteurs, le nombre d'ha et les prix sont difficiles à estimer, le chiffre d'affaires est encore plus difficile à évaluer. Même en faisant une enquête auprès de l'ensemble des producteurs, il ne sera pas évident d'avoir le chiffre exact car certains producteurs eux-mêmes ne connaissent pas la part de leur production de la part achat-revente dans le calcul du chiffre d'affaires.

Selon les chiffres repris dans le rapport du SPW-DAEA « Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2017 », la valeur de la production en horticulture ornementale avoisine les 62 millions d'euros.

Selon nous (avec les réserves et en gardant en mémoire qu'il s'agit d'une estimation basée sur des estimations) en fonction du nombre d'ha, du nombre de producteurs, de la durée de la culture et du prix de vente moyen, le chiffre d'affaires serait de l'ordre de **57,7 millions d'euros** et se répartirait comme suit :

- +/- 8,3 millions d'€ pour la floriculture
- +/- 7,8 millions d'€ pour la pépinière ornementale et fruitière
- +/- 5,6 millions d'€ pour la pépinière forestière
- +/- 36 millions d'€ pour les sapins de Noël

Résumé de la situation de la production horticole ornementale en Wallonie

	SUPERFICIE Nbre ha	NBRE PROD. UNITE	CA* (en mios €)
Floriculture	60	100	8,3
Pépinières ornementales & fruitière	225	55	7,8
Pépinières forestières	188	80	5,6
Sapins de Noël	3200		36
TOTAL	3673	255	57,7

* Estimation CA à affiner par enquête auprès des producteurs

REVENU À L'HECTARE

Avertissement : le calcul des revenus à l'hectare (ha) en horticulture ornementale est un calcul théorique où l'on présuppose que l'ensemble des plantes produites sur 1 ha sont vendues. Or, la difficulté pour le producteur est d'avoir cette adéquation entre la production et la vente. Il n'est en effet pas facile pour le producteur d'avoir au bon moment la bonne variété et la bonne taille demandée par le client. Le revenu va être aussi largement influencé par les facteurs suivants : la vente en gros ou au détail, le pourcentage de pertes et la qualité des plants produits. Les estimations suivantes sont le résultat d'un calcul qui devrait être affiné et il n'est pas possible dans certains cas de donner un revenu (bénéfice).

En **floriculture**, le chiffre d'affaires (CA) estimé à l'hectare varie de **350.000 €/ha** (gros) à 700.000 €/ha (détail) pour les **annuelles** et de **20.000 €/ha** (gros) à 50.000 €/ha (détail) pour les **chrysanthèmes**. Quant au revenu (bénéfice), l'estimation varie de 35.000 €/ha (gros) à 70.000 €/ha (détail) pour les annuelles et de 3.000 €/ha (gros) à 25.000 €/ha (détail) pour les chrysanthèmes.

Pour la **pépinière ornementale et fruitière**, il faut distinguer la production en pleine terre de la production en container. En pleine terre, le CA estimé à l'hectare serait de **70.000 €/ha**. En container, le CA estimé à l'hectare serait de **200.000 €/ha**.

Pour la **pépinière forestière**, le CA estimé à l'hectare serait de **15.000 €/ha**. Ce montant est calculé à raison de 300.000 plants à l'hectare cultivés sur 4 ans. L'épicéa, vendu en moyenne à 0.2 €/plant, représente plus de la moitié de la production de la plupart des pépinières forestières wallonnes. En **sapins de Noël**, le CA estimé à l'hectare varie de **10.000 €/ha** (gros) à 20.000 €/ha (détail). En Wallonie, peu de producteurs font de la vente au détail à 100 %. Une analyse plus fine devrait pouvoir donner le revenu (bénéfice).

Résumé de l'estimation des CA et revenus en horticulture ornementale

	CA max estimé à l'ha		Revenu max estimé à l'ha	
	Gros	Détail	Gros	Détail
Plantes annuelles	350.000 €	700.000 €	35.000 €	70.000 €
Chrysanthèmes	20.000 €	50.000 €	3.000 €	25.000 €
Pépinières ornementales & fruitières (pleine terre)	70.000 €		-	
Pépinières ornementales (container)	200.000 €		-	
Pépinières forestières	15.000 €		-	
Sapins de Noël	10.000 €	20.000 €	-	-

2.3. ÉTAT DE LA TRANSFORMATION ET LOGISTIQUE

Il n'y a pas de transformation et donc pas d'acteurs de la transformation en horticulture ornementale.

En ce qui concerne la logistique, il faut reconnaître qu'il n'y a pas en Wallonie. Quelques tentatives (Hainaut Plants, Greencap, Vegetabilis) de centres de regroupement où l'on peut rassembler toute la diversité de la production horticole ornementale ont été menées sans générer le succès escompté. Ces expériences nous démontrent que toute nouvelle initiative en la matière devra impérativement faire l'objet d'une analyse approfondie en matière d'organisation et de business plan.

On pourrait citer des grossistes comme Agora (Nivelles et Liège), Mulfleurs (Ciney) ou l'Euroveiling (Bruxelles) mais ceux-ci sont surtout actifs en fleurs coupées et plantes en pots à destination principalement des fleuristes. Peu de producteurs wallons alimentent ces grossistes.

Pour les plants de pépinières, le regroupement se fait surtout dans des structures en dehors de la Wallonie. Des grossistes flamands, comme Willaert, FLEUR, Peeters qui dominent le marché d'approvisionnement en gros de la pépinière (pour les jardinerie comme les entrepreneurs de jardins), ont leur propre service logistique pour effectuer les livraisons. Ils ont également des espaces dit de 'Cash & Carry' où le professionnel (jardinerie ou entrepreneur des jardins) peut choisir rapidement lui-même ses plantes dans un vaste choix et les emporter.

A noter enfin qu'il n'y a pas en Wallonie de transporteurs spécifiques pour les plantes. Les producteurs wallons doivent le plus souvent transporter eux-mêmes leurs plantes. Les producteurs de sapins de Noël ont tout de même développé la palettisation aux dépens du vrac. Ils peuvent faire ainsi appel à des transporteurs classiques mais souvent pour des camions complets.

2.4. ÉTAT DE LA CONSOMMATION

CONSOMMATION EUROPÉENNE

En Europe, on a assisté depuis les années 80 jusqu'au début des années 2000, à une progression générale du marché de l'ornemental. Depuis le milieu des années 2000, on observe une certaine stabilisation. Selon les statistiques de l'AIPH (International Association of Horticultural Producers), les **consommateurs européens ont dépensé, en 2012, 32 milliards d'€ pour des plantes et fleurs**. En valeur absolue et selon les chiffres de 2012, le marché européen du jardin est dominé par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Per capita consumption of flowers, plants and related goods in selected countries

	Spend on gardens, plants and flowers Consumption per capita (In EUR)		Total spend on gardens, plants and flowers (In million EUR)		GNI ⁴⁾ Per capita (PPP) ^{**} In 1000 EUR	Population ⁴⁾ Aged 15+ (In million)
	2011	2012	2011	2012	2012	2012
Austria ¹⁾	158	153	1 132	1 102	33.5	7.2
Belgium ¹⁾	137	135	1 249	1 240	31.0	9.2
Czech Republic ¹⁾	41	32	368	284	19.4	9.0
Denmark ¹⁾	189	184	862	846	33.6	4.6
France ¹⁾	129	127	6 802	6 732	28.6	53.2
Germany ¹⁾	139	139	9 851	9 900	33.4	71.0
Italy ¹⁾	113	75	5 871	3 835	26.5	51.1
Netherlands ¹⁾	125	126	1 724	1 738	33.5	13.8
Norway ¹⁾	283		1 131		51.5	4.1
Spain ¹⁾	28		1 092		24.2	39.7
Sweden ¹⁾	150	170	1 174	1 342	33.5	7.9
United Kingdom ¹⁾	86	78	4 453	4 062	27.0	52.3
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Japan ²⁾³⁾	49	39	6 250	5 056	35.0	127.1*
USA ⁴⁾	68	81	21 544	25 936	50.9	321.4*

Sources : AIPH – International Statistics Flowers and Plants 2016

CONSOMMATION BELGE

Il est difficile d'avoir un chiffre précis de la dépense totale pour les jardins, plantes et fleurs pour la Belgique :

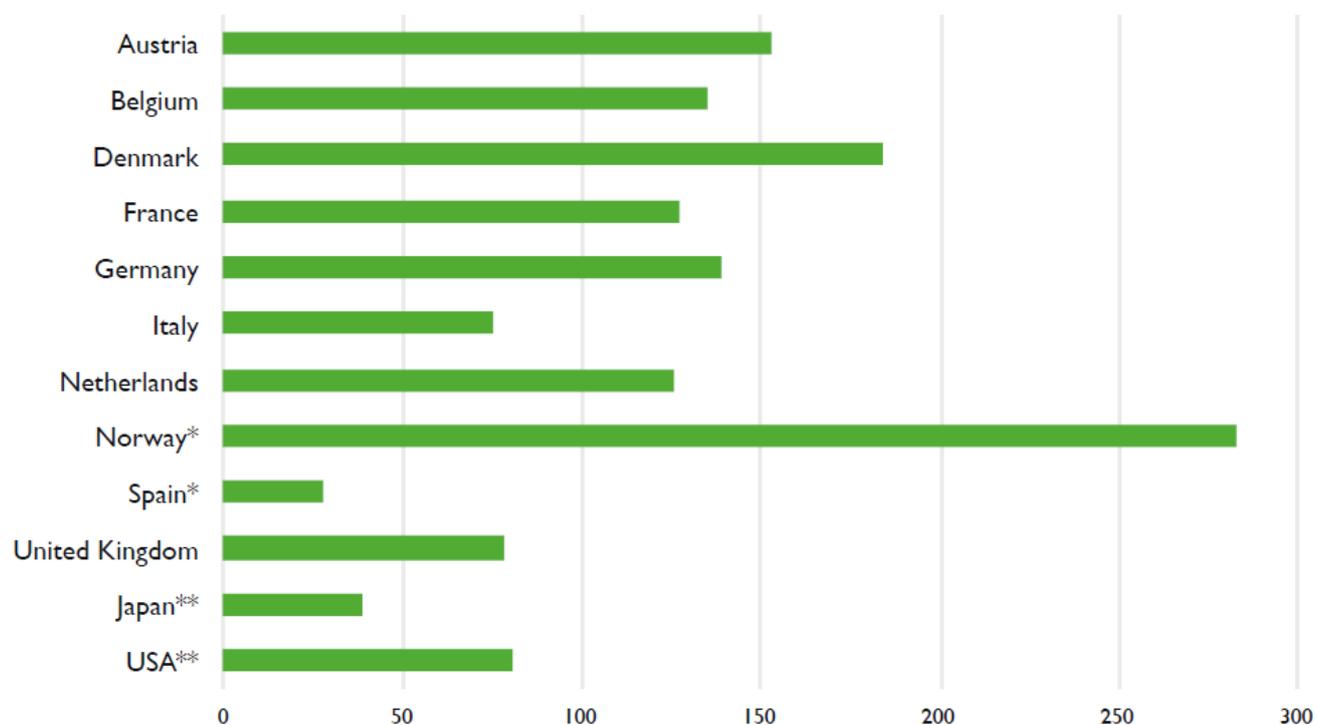
- Si l'on se réfère aux statistiques de l'AIPH, elle serait de l'ordre d'**1,24 milliards d'€ en 2012**.
- Selon l'enquête du budget des ménages (STATBEL 2012-2014), **42 % des ménages belges ont acheté des fleurs et plantes pour un montant de 145 € en 2014**. Les dépenses moyennes par ménage et par an se décomposent comme suit : 58 € pour les fleurs coupées et 85 € pour les plantes, semences, bulbes, chrysanthèmes et sapins de Noël (à l'exclusion du terreau, pots et engrais). En multipliant par le nombre de ménages belges (4.822.301 ménages), on estime que le marché pour les fleurs et plantes en Belgique est de **700 millions d'€ en 2014**.
- Par ailleurs, GfK Panelservices Benelux a réalisé, à la demande du VLAM, une étude sur le marché horticole belge en 2013. Cette étude montre que les dépenses totales pour les fleurs et plantes en Belgique ont atteint **372 millions d'€**.

Une étude plus fine devrait déterminer le chiffre exact.

Pour mémoire, le marché belge était estimé à 945 millions d'€ en 1998².

En termes de consommation relative, les chiffres de ventes rapportés à la consommation totale du pays par nombre d'habitants placent la Norvège, le Danemark et l'Autriche sur le podium. En 2012, la **Belgique était en 5ème position avec une dépense moyenne de 135 € par habitant**. Elle était de 174 € en 2000.

Per capita consumption of flowers, plants and related goods in EUR



* 2011, **2015, all other countries 2012

Sources : AIPH – International Statistics Flowers and Plants 2016

Le jardinage est une pratique largement répandue en Belgique. La proportion de ménages possédant un jardin est très élevée : 79 % (82% en 1992). C'est un des pourcentages les plus élevés en Europe. D'après l'enquête de 2016 de COMEOS, ce chiffre est en baisse et est expliqué par une tendance du 'retour à la ville'. L'artificialisation du territoire résulte essentiellement de l'expansion du résidentiel. En Wallonie, entre 1990 et 2015, la superficie du résidentiel est passée de 77.138 ha à 105.967 ha soit une augmentation de 37,4% alors que la croissance de la population n'est que de 10,7%.

La taille moyenne des jardins en Wallonie est de 215 m² et tend à diminuer. La part des petits jardins (de moins de 200 m²) est désormais de 35%. C'est une conséquence directe de la réduction de la superficie des parcelles. Malgré cela, il semble que le jardin reste une

² Etude de marché sur les produits de l'horticulture ornementale d'extérieur en Région Wallonne FUSAGx – 2003

composante essentielle de la maison. 9 belges sur 10 choisiraient leur maison en fonction de la présence ou non d'un jardin.

Il faut tout de même noter que le jardin devient un espace de vie supplémentaire où les dépenses vont davantage se faire sur l'aménagement d'une terrasse, les barbecues, les meubles de jardins ou la cabane. Ces derniers sont en progression alors que l'intérêt pour les plantes, fleurs et gazons semble en recul.

En sapins de Noël, on estime que le marché est de l'ordre de 750.000 arbres. La part de marché des sapins wallons en Belgique est de plus de 90%. Le 'Nordmann' représente 70% du marché pour 20% à l'épicéa. Les 10% restants sont répartis dans 4-5 variétés (Fraseri, Omorika, Nobilis, Pungens, ...). Près de 9 sapins sur 10 sont achetés coupés.

WALLONIE

Estimation de la demande des particuliers

En extrapolant les données de l'enquête des ménages de 2014, on peut faire une estimation du marché des plantes ornementales (en excluant les fleurs coupées) sur la Wallonie : au moins **88 millions d'€**.

Par ailleurs, GfK Panelservices Benelux réalise chaque année une étude sur le marché horticole belge à la demande du VLAM. Cette enquête auprès de 5.000 belges de plus de 15 ans, analyse aussi le marché wallon. Selon son estimation, le marché wallon des plantes ornementales (à l'exception des fleurs coupées, plantes d'intérieur et bulbes) ne serait que de 33,6 millions en 2017. Si une étude plus fine devrait déterminer le chiffre exact, ces enquêtes répétées démontrent toutefois qu'il y a eu, depuis 2012, une baisse de 30 % des achats de plantes par les particuliers en Wallonie. A noter que cette baisse a été stoppée en 2017.



Source : GfK Panelservices Benelux - VLAM

Les récentes études sur le jardin (COMEOS (2020), GfK-Vlam (2022), Observatoire de la consommation de l'APAQ-W (2022)) ont toutefois démontré le grand intérêt des belges pour le jardin et les plantes. Cet intérêt s'est d'autant plus renforcé avec le confinement sans que l'on ait un chiffre exact à ce stade.

Estimation de la demande du secteur public

- SPW : +/- 2 millions d'€ (à affiner)

- Communes : 1 millions d'€ en 2003 (à actualiser via une enquête)

Au cours de la législature 2019-2024, la Wallonie aurait décidé d'investir massivement pour la végétalisation et les plantations au travers de projets comme 'YES WE PLANT', 'BiodiverCité' et 'Parcs en milieu urbanisé'. Ces investissements sont renforcés dans le cadre d'appels à projets pour un montant total de 50 millions d'€ : Maillage vert et bleu et Végétalisation à l'échelle d'un quartier.

Ces subventions à la plantation concernent surtout les plantes indigènes. Si cela se justifie pleinement, les acteurs de la filière plaident pour que la biodiversité cultivée puisse aussi être valorisée. Il ne sera pas possible de reverdir les villes uniquement avec des plantes indigènes. Pour les plantations, on parle souvent de 'la bonne plante au bon endroit'. Or, dans certains cas, aucunes plantes indigènes ne conviennent à certains endroits. Il est alors préférable de faire appel aux variétés horticoles.

TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT

A l'heure actuelle, l'auto-provisionnement de la Wallonie en produits végétaux d'ornement (çàd floriculture et pépinière) est estimé à 20% à peine : plus de 80% de la consommation wallonne sont satisfaits par des apports provenant des régions voisines, Flandre et Pays-Bas principalement.

La situation est évidemment beaucoup plus favorable en ce qui concerne le sous-secteur plants forestiers et sapins de Noël : l'auto-provisionnement en plants forestiers est d'environ 80% et frôle les 100% en sapins de Noël.

EXPORT

L'analyse des chiffres à l'export montre que la Wallonie a exporté des plantes pour 31 millions d'€ en 2016 (pour un import de 29 millions d'€). Il ne faut pas négliger dans l'analyse des chiffres, la position de la Wallonie comme plate-forme logistique et notamment l'aéroport de Bierset. La Wallonie exporte ainsi pour 4,6 millions d'€ de plantes d'intérieur (pour 6,7 millions d'€ d'import) alors qu'on n'a pas de producteur de plantes d'intérieur...

Si on enlève les chiffres qui concernent les bulbes, les fleurs coupées et les plantes d'intérieur, la Wallonie a donc exporté en 2016 des plantes (hors bulbes, fleurs coupées et plantes [Top 15 countries exporting Christmas trees to EU-countries in 2015](#))

	1 000 EUR	1 000 pieces	Exporting to (value in 1 000 EUR)
Denmark	52 359		Germany (31 344) / France (4 985) / Sweden (2 966)
Belgium	17 080		France (14 469) / Netherlands (1 747) / United Kingdom (470)
Netherlands	11 077		Germany (7 557) / Austria (744) / Poland (505)
Poland	8 630		Germany (5 062) / Denmark (2 606) / Austria (575)
Germany	6 536		Denmark (1 085) / United Kingdom (965) / Austria (956)
France	2 722		Belgium (2 655) / Denmark (42) / Germany (9)
Luxembourg	2 176		France (1 829) / United Kingdom (337) / Germany (9)
United Kingdom	1 605		France (581) / Denmark (371) / Ireland (293)
Czech Rep.	1 441		Slovakia (493) / United Kingdom (347) / Belgium (135)
Lithuania	1 352		Denmark (1 034) / United Kingdom (229) / Germany (82)
Sweden	909		Denmark (850) / Finland (48) / Belgium (11)
Hungary	829		Austria (331) / Romania (175) / Germany (154)
Ireland	691		United Kingdom (248) / Belgium (232) / France (128)
Romania	598		Denmark (574) / Belgium (23) / Hungary (1)
Estonia	374		Denmark (183) / Ireland (88) / Finland (63)
Others	831		
Total	109 208		



d'intérieur) pour **26 millions d'€** (pour un import de 15,4 millions d'€). Le sapin de Noël est le produit horticole wallon le plus exporté avec 16,1 millions d'€ en 2016 (17 millions d'€ en 2017). La Belgique (et donc la Wallonie) est le deuxième exportateur de sapin de Noël en Europe (après le Danemark).

Sources : AIPH – International Statistics Flowers and Plants 2016

Une analyse plus fine devra être réalisée car le secteur du sapin de Noël annonce que 85 % de la production est exportée. Cela signifie que le chiffre à l'export du sapin de Noël devrait au moins être de l'ordre de 30 millions d'€. Une des explications pourrait être une confusion dans le code utilisé lors de la déclaration intra-communautaire.

Les principaux marchés des producteurs wallons de sapins de Noël sont la France (50%), le Royaume-Uni (25%), les Pays-Bas (10%) et l'Italie (5%). Les 10 derniers pourcents se partagent entre le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, ... Il faut également noter que la production wallonne de sapins de Noël ne suffit pas à répondre aux besoins des marchés à l'export. Les producteurs wallons achètent donc des sapins (principalement au Danemark) pour compléter leur offre.

Les pépiniéristes de la région de Lesdain sont également exportateurs d'arbres (principalement vers la France) de manière limitée mais sans qu'il soit possible de donner un chiffre précis.

2.5. ÉTAT DE LA COMMERCIALISATION

LES ACTEURS

Le secteur des végétaux d'ornement se distingue par la diversité et la complexité des circuits de distribution : il y en a autant qu'il y a de genres de produits et de structures d'entreprises.

Ces dernières peuvent en effet être regroupées en 3 catégories (non rigides) de producteurs :

-les producteurs-détaillants :

Ils assurent la vente au détail de plantes dont une partie, généralement cantonnée à un nombre restreint d'espèces, a été produite sur place. Ils complètent l'assortiment des végétaux proposés à la vente en traitant avec d'autres collègues. La proximité de l'entreprise avec les consommateurs-cibles est un atout pour ce type de producteurs.

-les producteurs généralistes :

La gamme de production est assez large, même si elle tend à se spécialiser ces dernières années, avec un choix étendu de variétés, généralement plutôt communes. La production est le plus souvent distribuée par des intermédiaires (grossistes, centrales d'achat, autres producteurs).

-les producteurs-collectionneurs :

Leur offre se concentre sur quelques espèces pour lesquelles ils s'efforcent de proposer le maximum de variétés. Ils multiplient de préférence des variétés peu communes, voire tentent d'obtenir de nouveaux cultivars. Ils s'adressent à une clientèle de détail (de particuliers ou de professionnels), généralement fort exigeante et qui peut être fort éloignée de l'entreprise.

Diversité des circuits

Les circuits de distribution des végétaux d'ornement sont donc variés et l'écoulement de la production peut se faire soit par la vente directe au détail, soit par l'intermédiaire :

- des grossistes (Euro-Veiling, Agora Nivelles – Liège, Multifleurs, Euro-plantes)
- des jardinerie (Famiflora, Oh-Green, Aveve,...)
- des chaînes de Bricolage (Brico, Mr. Bricolage, Hubo,..)
- des Low-End Retail (Action, Traffic, Kruidvat,...)
- des supermarchés
- des entreprises de parcs et jardins
- des marchés
- des fleuristes
- des producteurs (vente directe)

Les sapins de Noël produits font l'objet d'un commerce de gros et sont exportés à près de 85%. Les 15% restants se répartissent comme suit : 10% alimentent la Flandre et 5% couvrent le marché wallon. Les acheteurs principaux sont les centrales d'achat de la grande distribution ainsi que les jardinerie, qui s'organisent de plus en plus fréquemment en groupements d'achat.

2.6. INITIATIVES PRIVÉES CONTRIBUANT À L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

HPW – HORTICULTEURS & PÉPINIÉRISTES DE WALLONIE – LES ARTISANS DU VÉGÉTAL

De nos jours, les plantes sont vendues aussi bien dans les grandes surfaces alimentaires et de bricolage, que dans les jardinerie. Chez ces revendeurs, les plantes deviennent des produits d'appel et sont gérées comme des produits inertes. Elles nécessitent pourtant beaucoup d'attention et surtout des conseils si l'on souhaite que les jardiniers amateurs ne se détournent pas de ce loisir.

Face à cette tendance, des producteurs ont voulu réagir. Il y a 15 ans, se créait, en France, le réseau 'Horticulteurs et Pépiniéristes de France' rassemblant des producteurs vendant en direct les plantes issues de leur propre production et soucieux de pouvoir partager leur passion des plantes auprès de tous les jardiniers amateurs.

En 2010, des producteurs wallons, partageant le même souci d'offrir une visibilité à leur métier et désireux d'entreprendre la même démarche, ont demandé à leurs collègues français de pouvoir utiliser une identité visuelle semblable et respecter une même charte professionnelle.

C'est ainsi qu'est né le réseau HPW - Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie – qui rassemble 24 producteurs wallons autour d'un label commun avec leurs collègues français :

Ce label 'Les artisans du végétal' garantit au consommateur :

- des fleurs, des plantes et des arbres issus pour plus de 70 % de l'exploitation
- des végétaux et des services de qualité, adaptés à son terroir
- un interlocuteur producteur professionnel qui fournit conseils personnalisés et services de qualité

En se rendant chez des producteurs labellisés 'Les artisans du végétal', les consommateurs sont face à des spécialistes qui produisent des arbres, des plantes et des fleurs adaptés au climat et au sol de notre région et qui sont disponibles pour les conseiller au mieux. Acheter chez les producteurs, c'est aussi privilégier le commerce de proximité.

2.7. ACTEURS PUBLICS CONTRIBUANT À L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

PROMOTION - APAQ-W

Les producteurs du secteur horticole ornemental contribuent au budget de l'APAQ-W (Agence pour la Promotion d'une Agriculture Wallonne de Qualité) au travers d'une cotisation payée directement par les producteurs sur base notamment de la superficie de l'exploitation ou du nombre de salariés. Le budget mobilisé par ces cotisations des fleuristes, entrepreneurs de jardins, jardineries et producteurs en horticulture ornementale est de l'ordre de 300.000 € par an. Les actions réalisées par l'APAQ-W ont permis à l'ensemble de la filière de mieux se faire connaître auprès du public wallon.

ENCADREMENT – FWH, CENTRES PILOTES ET SUPPORT OPÉRATIONNEL AU COLLÈGE DES PRODUCTEURS

La Wallonie subventionne la Fédération Wallonne Horticole le Collège des Producteurs et les Centres Pilotes qui sont finalement presque les seuls organismes vers qui le producteur peut se tourner pour avoir des renseignements fiables qui le concernent.

Les Centres pilotes sont portés par des asbl constituées de producteurs qui se sont regroupés par type de spécialisation. Le SPW ARNE soutient les Centres pilotes en tant qu'organismes d'encadrement, de vulgarisation et d'expérimentation, ancrés dans la pratique professionnelle.

Les Centres pilotes assurent chacun l'encadrement technico-économique spécifique au sous-secteur qu'ils couvrent, sans qu'il n'y ait de double emploi entre eux.

Par ailleurs, -et ceci est une particularité du secteur horticole- la FWH complète les missions des centres pilotes reconnus dans le secteur, en se spécialisant dans les matières communes à l'ensemble de la profession : législation sociale (cf. importance du facteur main-d'œuvre), problèmes juridiques, obligations administratives... .

Les Centres pilotes, avec leur programme d'actions adapté aux besoins de leur secteur respectif, et la FWH, avec ses missions de coordination et d'encadrement transversal, constituent les outils essentiels d'encadrement des horticulteurs.

Leur action coordonnée est nécessaire pour les aider :

- à viser l'excellence dans les techniques de production au sens le plus large : phytotechnie, phytopathologie, phytopharmacie, infrastructures (serre, mécanisation, irrigation, ...), qualité des produits, respect de l'environnement, durabilité...
- à suivre l'évolution des marchés et de la demande des consommateurs
- à satisfaire aux obligations qui s'imposent à la profession.

Les Centres pilotes représentent un lieu de rencontre pour les professionnels qui peuvent y exprimer les problèmes pratiques qu'ils rencontrent. Les responsables des Centres pilotes se

chargent de conceptualiser ces problèmes, de les organiser en thèmes d'expérimentation et d'assurer une vulgarisation permettant de les résoudre.

Il y a 2 centres pilotes pour l'horticulture ornementale :

- Le Centre d'Essais Horticoles de Wallonie – CEHW à Ormeignies (Ath) qui encadre la floriculture et les pépinières ornementales et fruitières
- Le Centre Pilote Sapins de Noël - Union Ardennaise des Pépiniéristes – UAP-CPSN à Neufchâteau qui encadre les producteurs de sapins de Noël. Il encadre aussi les pépiniéristes forestiers mais ce n'est pas sa priorité.

Pour les centres pilotes en horticulture ornementale, le subside du SPW- DGO3 – encadrement correspondrait à 13% du budget global octroyé aux Centres Pilotes. Une revalorisation du montant de ces subsides est intervenue en 2018.

RECHERCHE – CRA-W

Les moyens financiers pour la recherche en horticulture ornementale sont limités en Wallonie. Au CRA-W, des collaborations avec le secteur de la pépinière fruitière (CERTIFRUIT) et du sapin de Noël sont en cours depuis plusieurs années. La recherche sur le sapin de Noël a toutefois été fortement réduite dans le cadre du PTR 2017-2019.

WALLONIE EN FLEURS

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une initiative ou d'un acteur contribuant à l'organisation de la filière, l'existence de ce concours contribue (ou va contribuer) au rapprochement entre les producteurs wallons et les communes wallonnes. « Wallonie en fleurs », le Concours Villes et Villages Fleuris pour l'ensemble du territoire wallon a été lancé au printemps 2017. La cérémonie de remise des prix de la 1^{ère} édition a eu lieu en novembre. 29 communes et 6 associations ont obtenu 1, 2 ou 3 fleurs. Les avis sont unanimes. Cette initiative qui met en valeur le savoir-faire des collectivités locales pour le fleurissement et l'amélioration du cadre de vie est une réussite et doit être poursuivie.

2.8. OPPORTUNITÉS LIÉES AU PRIX JUSTE ET À LA QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE

CERTIFRUIT

Lancé en 2013 pour valoriser la production d'anciennes variétés fruitières de nos régions, la charte CERTIFRUIT commence à convaincre de plus en plus de producteurs, revendeurs et consommateurs. Tous ont compris l'intérêt de bien identifier des arbres fruitiers produits via une filière qui privilégie la qualité.

L'idée de créer une charte de qualité pour les arbres fruitiers que l'on peut cultiver sans traitement a germé depuis quelques années. Par une démarche participative, le CRA-W a réuni les principaux acteurs de la filière que sont les pépiniéristes, le parc à bois d'Ormeignies du CEHW, le Collège des Producteurs et la FWH afin d'en élaborer la charte de qualité CERTIFRUIT. Un des points essentiels de cette charte est que les 17 pépiniéristes artisans-greffeurs

s'engagent à commander du bois de greffes au CEHW et à mettre une étiquette (verte) sur les arbres fruitiers des 28 variétés 'RGF-Gembloux' (sélection par le CRA-W d'anciennes variétés originales et des 49 'Trad-RGF' (variétés traditionnelles de nos régions). De leur côté, les 24 revendeurs s'engagent à se fournir exclusivement chez les pépiniéristes CERTIFRUIT et à ne commercialiser ces arbres qu'avec cette étiquette. La vente d'arbres fruitiers est pour l'instant la plus porteuse dans le sous-secteur de l'horticulture ornementale. Pour l'instant, plus de 15.000 étiquettes sont vendues chaque année.

VERITABLE

Afin de mieux positionner le sapin de Noël Wallon face à ses concurrents européens, les producteurs ardennais membres de l'Union Ardennaise des Pépiniéristes (UAP) ont créé un label certifiant la qualité de leur production : la marque « VERITABLE ».

L'Union Ardennaise des Pépiniéristes a établi depuis plus de 15 ans les normes de qualité des sapins de Noël vendus par les producteurs membres de l'asbl sous la marque « VERITABLE ».

Ces normes sont en concordance avec celles élaborées en 1996 par la Fédération des Producteurs de Sapins de Noël d'Europe Occidentale.

La marque s'applique à toutes les variétés produites, pour autant que les arbres vendus et étiquetés « VERITABLE » respectent les critères de qualité énoncés dans le cahier des charges. L'APAQ-W participe activement à la promotion de la marque.

CHARTRE 'PLANTE LOCAL'

Dans le cadre du projet 'YES WE PLANT', cette charte se met en place pour améliorer la qualité du matériel produit dans nos régions et surtout pour mieux garantir l'authenticité des espèces produites. Basée sur une démarche volontaire, cette Charte vise à garantir : l'origine, la traçabilité, la qualité et surtout la production locale des plants wallons à partir d'un matériel génétique local en collaboration avec Comptoir Forestier de Marche-en-Famenne. La charte concerne une production locale et durable d'espèces indigènes :

- De plants ornementaux (à l'usage des haies) ;
- De plants forestiers (à l'usage en forêt) ;
- À terme, de plantes herbacées.

Le lancement de la charte est prévu pour 2023.

2.9. INNOVATIONS ET EXPÉRIENCES INSPIRANTES ICI ET AILLEURS

HPF – HORTICULTEURS & PÉPINIÉRISTES DE FRANCE – LES ARTISANS DU VÉGÉTAL

Créé en 2001 à l'initiative et au sein de la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (F.N.P.H.P.) dans le cadre de sa politique stratégique, le réseau des horticulteurs et pépiniéristes détaillants a pour objet de :



- Définir et mettre en œuvre une politique nationale de promotion des horticulteurs et pépiniéristes détaillants
- Promouvoir des entreprises à travers l'affichage et la valorisation de leur identité
- Promouvoir des savoirs, des métiers et de l'image des horticulteurs et pépiniéristes détaillants
- Assurer l'information et la défense professionnelle des horticulteurs et pépiniéristes détaillants quant à leur statut juridique et économique.

Pour pouvoir faire partie du réseau HPF, il faut :

- Vendre des produits issus de l'exploitation : 70 % au moins des végétaux vendus sont issus de la propre production de l'exploitation
- Vendre directement au client
- Respecter des critères environnementaux

250 producteurs français (Horticulteurs et pépiniéristes) font partie du réseau HPF.

MPS (MILIEU PROGRAMMA SIERTEELT)

MPS est un standard international qui vient des Pays-Bas qui garantit une production horticole 'raisonnée'. Elle prend en compte les consommations d'engrais, d'énergie d'eau, de produits phytosanitaires, le mode de gestion des déchets, la consommation de CO2. Environ 3.500 producteurs dans le monde sont certifiés. Il existe 3 degrés de certification MPS : MPS-A, MPS-B, MPS-C. Les entreprises labellisées MPS-A ont les meilleures pratiques en termes de protection et de préservation de l'environnement. A notre connaissance, seules 2 entreprises (actives dans la production de sapins de Noël) sont certifiées MPS-A en Wallonie. D'autres producteurs wallons sont sans doute dans les conditions pour obtenir facilement cette certification mais le coût de la certification par un organisme extérieur est non négligeable et il est difficile de le répercuter sur le prix de vente. La certification MPS est parfois exigée par certaines centrales d'achat.

PLANT VAN HIER

Le Label 'Plant van hier' a été créé en Flandre et plus précisément au Limbourg (Limburgse regionale landschappen) pour garantir des plantes autochtones descendant d'arbres ou d'arbustes qui sont physiquement présents depuis très longtemps (dernière glaciation) en Flandre et donc adaptées au sol et aux conditions bioclimatiques. Le matériel végétal est soigneusement contrôlé de la récolte jusqu'à la vente. Les plantes peuvent recevoir le label 'Plant van hier' si les graines ont été récoltées au Limbourg. Cela s'applique donc principalement pour les essences forestières.

OFFICE HOLLANDAIS DES FLEURS

L'Office Hollandais des Fleurs (Bloemen bureau Holland) s'occupe de la promotion des fleurs et plantes auprès du grand public dans différents pays d'Europe. Il définit chaque année, en collaboration avec Tuinbranche Nederland, l'association interprofessionnelle VHG et iBulb, les grandes tendances pour la filière verte. Ces tendances sont nées du besoin des organisations interprofessionnelles hollandaises de se faire entendre d'une seule voix. Trois tendances sont définies chaque année et sont communiquées aux membres, aux financiers et aux acteurs du

secteur de l'horticulture ornementale, qui peuvent les utiliser dans leurs choix pour l'innovation et la communication.

En France, différentes initiatives de labellisation ont été prises mais il est encore trop tôt pour estimer la plus-value pour le producteur :

LABEL ROUGE

Le 'Label Rouge' est un signe national qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés. En Horticulture ornementale, les dahlias, Géraniums (2018), rosiers et sapins de Noël (2016) ont actuellement un 'Label Rouge'.

PLANTE BLEUE

La certification horticole française « Plante Bleue » est reconnue par le Ministère de l'Agriculture français au titre du niveau 2 de la certification environnementale, pour l'activité d'horticulture ornementale. Elle concerne les horticulteurs et pépiniéristes qui produisent des végétaux de manière éco-responsable : plantes en pot ou à massif, fleurs, arbres, arbustes, bulbes. Elle permet au consommateur de reconnaître les fleurs et les plantes cultivées dans le respect de l'environnement.

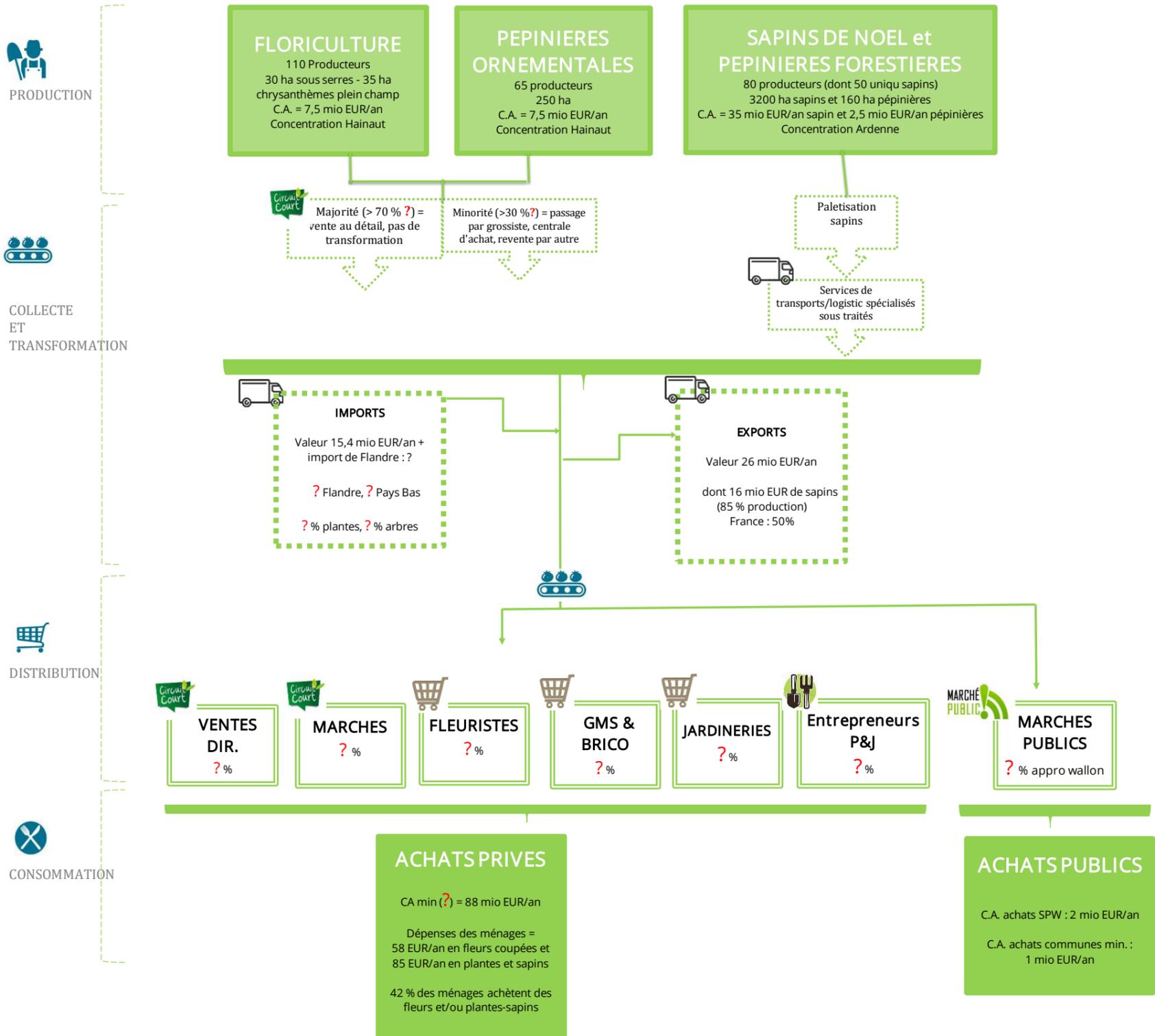
FLEURS DE FRANCE

Pour le consommateur, le label 'Fleurs de France', c'est l'assurance de l'origine française des végétaux qu'il achète. Sur un marché où la concurrence étrangère ne cesse de croître, la mention 'Fleurs de France' valorise la production horticole nationale et incite les Français à préférer des végétaux produits dans l'Hexagone.

'VÉGÉTAL LOCAL' ET 'VRAIES MESSICOLES'

En 2014, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux a développé des filières d'approvisionnement de végétaux d'origine sauvage et des signes de qualité garantissant l'origine géographique. Avec le label 'Végétal Local', la volonté est de souligner l'importance que représente cette nouvelle offre de végétaux sauvages et d'origine locale pour soutenir la biodiversité végétale dans le cadre de programmes de végétalisation. Ce label est également une opportunité de soutenir et de développer les filières locales de production végétales.

2.10. SYNTHÈSE DES FLUX DE LA FILIÈRE



3. SWOT

POUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

Forces	Faiblesses
<p>Une position centrale au sein de bassins de consommation importants.</p> <p>Une accessibilité liée au réseau dense de grands axes de communication.</p> <p>Indépendance et autonomie du producteur ('on n'est pas obligé de passer par des aides pour se développer', 'on établit nos prix')</p>	<p>Un climat de type semi-continental freinant la compétitivité par rapport à des zones plus tempérées (Flandre et Pays-Bas)</p> <p>Un manque de considération de l'horticulture en tant qu'activité professionnelle (confusion avec le jardinage)</p> <p>Un individualisme marqué des producteurs, malgré l'action de la FWH, du CEHW, de l'UAP ou d'HPW : il reste encore beaucoup à faire pour rassembler les producteurs</p> <p>Un enseignement supérieur peu orienté vers la production horticole</p> <p>Sous-financement de la recherche et manque d'encadrement dans certains sous-secteurs</p>
Opportunités	Menaces
<p>Un produit avec une image porteuse s'inscrivant bien dans le contexte actuel de retour à des valeurs traditionnelles et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Une production se prêtant bien à une promotion par l'essor des nouvelles techniques de communication (site internet avec photos, instructions, conseils, fiches techniques, newsletter, organisation d'événements...)</p> <p>Une possibilité de regroupement de services en amont et en aval de la production.</p>	<p>Une législation du travail et des contraintes administratives de plus en plus lourdes</p> <p>Une législation environnementale de plus en plus contraignante qui décourage les producteurs</p> <p>Aides à l'investissement agricole peu adaptées au secteur horticole (plus de la moitié des horticulteurs n'y font pas appel)</p> <p>Difficulté d'avoir accès aux terrains</p> <p>La désaffection des jeunes pour un métier fortement consommateur de temps, d'énergie et de capitaux.</p> <p>La baisse des réserves financières des producteurs. Trésorerie plus tendue (augmentation des salaires mais stagnation voire baisse du prix de vente des plantes (sauf pour les sapins de Noël)</p> <p>Apparition de chaînes de jardinerie ou grosses jardinerie indépendantes qui s'approvisionnent en Flandre ou Hollande</p>

FLORICULTURE

Forces	Faiblesses
<p>Clientèle variée (mais principalement locale)</p> <p>Eventail de la gamme proposée</p> <p>Qualité des produits (annuelles fortes et bien enracinées, chrysanthèmes...)</p> <p>Majorité en vente directe -> valeur ajoutée plus élevée pour un produit à faible marge et contact direct avec la clientèle</p> <p>Initiative d'actions de communication (Hortidécouvertes, HPW)</p>	<p>Une production atomisée et des volumes réduits</p> <p>Coûts de production (niveau d'équipement, chauffage serres, ...)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Retour vers le local</p> <p>Intérêt pour le jardin 'gourmand' (semences et plants potagers)</p> <p>Recherche de conseils individualisés par les particuliers</p> <p>Intérêt croissant pour la végétalisation urbaine</p> <p>Intérêt pour les plantes mellifères</p> <p>Possibilité de diminution de l'offre venant de Flandre ou de Hollande (diminution de la rentabilité, âge moyen des producteurs,...)</p>	<p>Marchés saturés</p> <p>Faible logistique des transporteurs wallons adaptée à la floriculture</p> <p>Renforcement des mesures agri-environnementales et des contraintes administratives pénalisant encore davantage un secteur à marges économiques réduites.</p> <p>Hausse du prix du chauffage et manque d'alternative</p>

PÉPINIÈRES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES

Forces	Faiblesses
<p>Clientèle variée (mais principalement locale)</p> <p>Majorité en vente directe -> valeur ajoutée plus élevée et contact direct avec la clientèle</p> <p>Pour les producteurs en gestion raisonnée, les plantes produites ont une rusticité supérieure</p> <p>Initiative d'actions de communication (Hortidécouvertes, HPW, Certifruit)</p> <p>Ouverture aux évolutions et progrès techniques (bandes enherbées, différents engrais verts dont le sorgho, lutte intégrée...)</p> <p>Gamme de variétés fruitières peu sensibles aux maladies et mise en place d'une filière de qualité</p>	<p>Une production atomisée et des volumes réduits, notamment en plants en conteneurs</p> <p>Difficulté à avoir des lots homogènes</p> <p>Capacité de production insuffisante pour satisfaire des marchés plus importants ou plus lointains</p> <p>Manque de réactivité lié à la structure de l'entreprise et organisation commerciale faible</p> <p>Jardineries s'approvisionnent peu chez les producteurs wallons</p> <p>Cycle de production long. Difficulté de financement entre investissement et revenus</p>
Opportunités	Menaces
<p>Retour vers le local</p> <p>Intérêt pour le jardin 'gourmand' (arbres fruitiers, petits fruitiers, ...)</p> <p>Recherche de conseils individualisés par les particuliers</p> <p>Un marché en croissance, surtout dans les productions spécialisées à haute valeur ajoutée.</p> <p>Intérêt croissant pour la végétalisation urbaine</p> <p>Intérêt pour l'agroforesterie</p> <p>La possibilité de diminution de l'offre venant de Flandre ou de Hollande (diminution de la rentabilité, âge moyen des producteurs, ...)</p> <p>Développement de variétés plus résistantes aux maladies qui permettent de répondre à la demande de 'jardiner sans pesticides'</p>	<p>Concurrence de l'Allemagne qui a adopté une politique de faible coût de la main-d'œuvre (de l'Est)</p> <p>Concurrence des pays jouissant de conditions climatiques plus favorables à la production</p> <p>Désintérêt des communes pour les variétés horticoles au profit des plantes indigènes</p> <p>Coût du transport (marchandises qui se palettisent difficilement)</p>

SAPINS DE NOËL ET PÉPINIÈRES FORESTIÈRES

Forces	Faiblesses
<p>Professionnalisation des producteurs de sapins de Noël</p> <p>Zone de conditionnement et plate-forme logistique performantes</p> <p>Maîtrise de la production et de la commercialisation à l'export</p> <p>Un climat en Ardennes adapté à la culture du sapin de Noël</p>	<p>Peu d'encadrement au niveau de la recherche (surtout pour les maladies) et pour la pépinière forestière</p> <p>Producteurs peu informés sur les aides possibles</p> <p>Cycle de production long. Difficulté de financement entre investissement et revenus</p>
Opportunités	Menaces
<p>Possibilité de capter de nouveaux marchés à l'export</p> <p>Verger à graines en sapins de Noël : développement d'une filière wallonne de qualité</p> <p>Possibilité de cultiver du sapin de Noël en zone forestière</p> <p>Pour les pépinières forestières : mise en place de programmes de reboisement</p> <p>Demande pour du sapin éco-responsable et bio</p>	<p>Une législation environnementale de plus en plus contraignante</p> <p>Manque de terrains disponibles et difficulté d'une concertation pour cultiver en zone forestière</p> <p>Difficulté pour les petits producteurs de se faire certifier</p> <p>Concurrence de pays jouissant d'un encadrement très performant (Danemark)</p>

4. CHANGEMENTS ATTENDUS A L'HORIZON 2030

L'objectif général « Horizon 2030 » du plan stratégique est de : « **augmenter le taux d'auto-alimentation du secteur au travers d'une croissance de la production de 5% par an adaptée aux évolutions de la demande et développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons** » tout en garantissant un revenu rémunérateur et des conditions de travail favorables à l'installation de jeunes.

A court et moyen terme, l'horticulture ornementale wallonne doit continuer à développer sa compétitivité sur ses valeurs liées au commerce local (proximité, détail, qualité et service après-vente), à la production pleine terre ainsi qu'à son positionnement sur le marché européen des sapins de Noël.

Afin de faire face aux différents enjeux liés à cet objectif général, 4 objectifs spécifiques devront faire l'objet d'actions prioritaires à mettre en œuvre :

- **Développer un environnement institutionnel** favorisant l'investissement et l'installation des jeunes dans le secteur ainsi que le développement des cultures dont des marges de progrès sont identifiées.
- **Augmenter la part de consommation wallonne** : au travers d'identités locales, de marchés publics et d'approches collaboratives permettant le groupage et la réduction des coûts des services amont et aval
- **Maintenir un niveau élevé de différenciation vis-à-vis des produits d'importation** : au travers de la recherche, de l'encadrement, de l'innovation et de la durabilité de la production
- **S'adapter au changement climatique** tant au niveau des conditions de culture que l'adaptation de la gamme variétale.

Le développement attendu se matérialiserait par les **cibles** suivantes :

- **Floriculture** : +15% sur 8 ans soit un objectif de superficie de 69 ha et de 9,5 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2030
- **Pépinières ornementales et fruitières** : Revenir à une superficie de 250 ha en 2030 (+11 %) avec un chiffre d'affaires de 8,75 millions d'€
- **Pépinières forestières** : maintenir la superficie actuelle de 188 ha et mais augmenter le revenu à l'ha avec un objectif de 6,5 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2030
- **Sapins de Noël** : mieux valoriser la production en mettant en évidence ce que la filière fait de bien. Il faut sensibiliser le consommateur par ce qui a été mis en place en matière de production éco-responsable.
- Augmentation de la part d'alimentation wallon dans les marchés publics à 50 %
Les producteurs wallons ne produisent pas toutes les plantes achetées par les pouvoirs publics. Des actions doivent être entreprises pour avoir une meilleure adéquation entre la demande et l'offre. Lorsque les produits existent en Wallonie, on pourrait ainsi se fixer comme objectif que les pouvoirs publics, dans le respect des marchés publics, s'alimentent préférentiellement en Wallonie.

Ce changement générerait d'ici 2028 un chiffre d'affaires cumulé de **570 millions d'EUR** pour les producteurs (voir tableau ci-après).

	Floriculture		Pépinières ornementales		Sapins de Noël		Pépinières forestières		Total CA	CA Cumulés
	Nbre ha	CA	Nbre ha	CA	Nbre ha	CA	Nbre ha	CA		
2022	60	8.310.000 €	225	7.818.750 €	3300	36.102.000 €	188	5.640.000 €	57.870.750 €	
2023	60	8.310.000 €	225	7.818.750 €	3300	36.102.000 €	188	5.640.000 €	57.870.750 €	115.741.500 €
2024	61	8.448.500 €	230	7.992.500 €	3300	36.102.000 €	188	5.828.000 €	58.371.000 €	174.112.500 €
2025	62	8.587.000 €	235	8.166.250 €	3400	37.196.000 €	188	5.828.000 €	59.777.250 €	233.889.750 €
2026	63	8.725.500 €	240	8.340.000 €	3500	38.290.000 €	188	6.016.000 €	61.371.500 €	295.261.250 €
2027	64	8.864.000 €	245	8.513.750 €	3600	40.368.600 €	188	6.016.000 €	63.762.350 €	359.023.600 €
2028	66	9.141.000 €	250	8.750.000 €	3700	42.501.900 €	188	6.204.000 €	66.596.900 €	425.620.500 €
2029	68	9.418.000 €	250	8.750.000 €	3800	45.729.200 €	188	6.392.000 €	70.289.200 €	495.909.700 €
2030	69	9.556.500 €	250	8.750.000 €	4000	49.230.000 €	188	6.580.000 €	74.116.500 €	570.026.200 €

5. PLAN D' ACTIONS

Les actions nécessaires pour atteindre le changement attendu sont :

Action 1 – Disposer de données actualisées sur le secteur

Action 2 – Augmenter la part des dépenses publiques et mieux faire connaître les productions wallonnes

Action 3 – Sélectionner des variétés innovantes mieux adaptées au stress biotiques et abiotiques et soutenir les productions dont les marges de progrès sont identifiées

Action 4 – Avoir un encadrement performant et en assurer sa pérennité

Action 5 – Pouvoir faire face aux enjeux climatiques

Action 6 – Donner une reconnaissance officielle aux filières innovantes et pro-actives

Action 7 – Favoriser la reprise et l'installation des jeunes, l'accès aux aides à l'investissement et à la terre

Action 8 – Animation filière

5.1. ACTION 1 – DISPOSER DE DONNEES ACTUALISÉES SUR LE SECTEUR

Niveau de priorité	<i>Moyen</i>
Contexte	<i>Il y a peu de statistiques à jour concernant le secteur</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>DG03 – DEMNA</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>Collège des producteurs FWH CEHW – UAP</i>
Activités concrètes	<i>Définir une méthode standard de collecte et d'analyse de données avec les partenaires Réaliser un référentiel selon cette méthode Réévaluer les données tous les 4 ans</i>
Indicateurs de résultats	<i>Méthode développée Référentiel et rapports quinquennaux disponibles</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Méthode et référentiel en 2024 Rapports en 2026 et 2030</i>
Budget public prévisionnel	<i>0 €</i>

5.2. ACTION 2 – AUGMENTER LA PART DES DÉPENSES PUBLIQUES ET MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUCTIONS WALLONNES

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<i>La dépense publique en matière de plantes est estimée à 3 millions d'€ et semble augmenter ces dernières années. Même si la part des productions wallonnes n'est pas tout à fait connue, elle est insuffisante. Des actions pour augmenter cette part aurait un effet direct sur la production wallonne tant en floriculture qu'en pépinière. Il s'agit aussi d'explorer toutes les pistes permettant de développer la communication vers le grand public en vue de lui faire comprendre que l'horticulture est une activité professionnelle et non du jardinage à plus grande échelle. Il faut mettre aussi en évidence les producteurs et montrer au public qu'il y a bien une activité de production de plantes ornementales en Wallonie</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>Collège des producteurs et APAQ-W</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>SPW ARNE Direction de la Nature et des Espaces Verts – SPW MI Aménagement paysager, Adalia 2.0, Union des Villes et Communes, FWH, CEHW, UAP</i>
Activités concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mieux caractériser la dépense publique en matière de plantes et établir la part des productions wallonnes</i> - <i>Enquête auprès des communes</i> - <i>Développement « Wallonie en fleurs » et de « Yes, We Plant »</i> - <i>Etablir une charte de type 'Végétal Local'</i> - <i>Optimiser les paramètres pouvant conduire à une meilleure pénétration des marchés publics en Wallonie pour lier l'offre et la demande -> mise en place d'une plate-forme de concertation, catalogues combinés et événements pour rassembler les acteurs</i> - <i>Lobbying pour une politique plus favorable à la biodiversité cultivée avec des plantes produites localement dans les espaces verts</i> - <i>Poursuivre les actions existantes en les améliorant (Hortidécouvertes – Hortifolies)</i> - <i>Initier de nouvelles activités de promotion pour la floriculture et la pépinière en lien avec les saisons (catalogues, brochures, campagnes presse et réseaux sociaux)</i> - <i>Avoir un plan pour coordonner la production et la promotion (Plantes du mois)</i> - <i>Définition stratégie de mobilisation de moyens financiers complémentaires</i> - <i>Suivi de la notoriété des producteurs wallons par le grand public</i>
Indicateurs de résultats	<p><i>Augmenter le nombre de communes qui participent à « Wallonie en fleurs »</i></p> <p><i>Inciter les producteurs à répondre aux appels d'offres</i></p> <p><i>Cahier des charges réalisé et appliqué</i></p> <p><i>Plate-forme de concertation mise en place</i></p> <p><i>Amélioration de la notoriété des producteurs et des productions wallonnes</i></p>
Calendrier prévisionnel	<p><i>Cahier des charges : 2024</i></p> <p><i>Plate-forme de concertation : mise en place 2023 + concertation permanente, catalogues : 2022, organiser 1^{er} événement en 2024</i></p> <p><i>Lobbying pour une politique plus favorable aux espaces verts : permanent</i></p>
Budget public prévisionnel	1.500.000 €

5.3. ACTION 3 – SELECTIONNER DE VARIÉTÉS INNOVANTES MIEUX ADAPTÉES AUX STRESS BIOTIQUES ET ABIOTIQUES ET SOUTENIR LES PRODUCTIONS DONT LES MARGES DE PROGRÈS SONT IDENTIFIÉES

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<p><i>Une stratégie de l'innovation serait à développer. Une analyse de compétitivité devrait être faite pour cibler les variétés qui répondraient à des besoins nouveaux, aux nouvelles modes ou mieux adaptées au changement. Il serait ainsi utile de proposer une réponse du secteur pour remplacer les phyto par des plantes plus résistantes aux maladies.</i></p> <p><i>Par ailleurs, le meilleur moyen de développer les productions est de soutenir celles où des marges de progrès ont été identifiées. Il y en a dans chaque sous-secteur : en floriculture, pour les pépinières ornementales et fruitières (intérêt pour les arbres fruitiers, développement d'une gamme de couvre-sols,...), pour les pépinières forestières (programme de soutien de reboisement pour contrer la surexploitation de la forêt) ou en Sapins de Noël (demande soutenue pour l'exportation, la possibilité via le CoDT de cultiver en forêt, une autonomie par rapport à la semence via le verger à graines)</i></p>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>CRA-W – CEHW – Collège des Producteurs</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>FWH, UAP, CTH, AWEX, APAQ-W, DGO3 (DNF et comptoir forestier)</i>
Activités concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Analyse de compétitivité</i> - <i>Recherche et essais sur des variétés innovantes en lien avec ces analyses</i> - <i>Mise en production</i> - <i>Développer une communication efficace à propos de ces nouvelles variétés</i> - <i>Etablissement de cahiers des charges plus favorables aux productions locales</i> - <i>Renforcement de l'image de marque d'un plant forestier local adapté aux conditions pédoclimatiques de Wallonie</i> - <i>Extension du verger à graines (emplacement à trouver)</i>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Proposer minimum 10 variétés suite à l'analyse de compétitivité</i> - <i>Pour la recherche, des itinéraires techniques idéaux sont définis</i> - <i>Proportion de ce type de plantes proposées à la vente</i> - <i>Augmentation de la part prise par les producteurs wallons</i> - <i>Rapport de l'étude</i> - <i>Existence du cahier des charges</i> - <i>Labellisation des plants forestiers issus des semences du Comptoir Forestier</i>
Calendrier prévisionnel	<p><i>Analyse de compétitivité : 2023</i></p> <p><i>Recherche et essais sur des variétés innovantes en lien avec les analyses de compétitivité 2023- 2024 - 2025</i></p> <p><i>Mise en production : à partir de 2024</i></p>

	<i>Développer une communication efficace à propos de ces nouvelles variétés spécifiques wallonnes : à partir de 2023</i>
Budget public prévisionnel	<p><i>100.000 € répartis comme suit :</i></p> <p><i>Analyse de compétitivité : 1 ETP sur 6 mois (30.000 €)</i></p> <p><i>Recherche et essais : 100.000 € sur 3 ans</i></p> <p><i>Promotion des nouvelles variétés : voir budget action 3</i></p>

5.4. ACTION 4 – AVOIR UN ENCADREMENT PERFORMANT ET EN ASSURER SA PÉRÉNNITÉ

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<i>La majorité des cultures ornementales sont déficitaires par rapport à la demande wallonne. Pour améliorer leur situation (à l'export ou sur le marché local) et pour aider à faire face au changement climatique, les producteurs doivent bénéficier d'un encadrement performant, stable et dont la pérennité est assurée sur le long terme. L'objectif est de produire des plantes de qualité répondant à la demande du consommateur. L'encadrement des producteurs est d'autant plus nécessaire que ceux-ci vont de plus en plus être confrontés au changement climatique et aux enjeux 'phytos' (cfr. Action 6).</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>SPW ARNE Dir. dévplt – Cabinet CEHW - UAP - FWH</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>Collège des Producteurs CRA-W</i>
Activités concrètes	<i>Pérenniser l'encadrement des producteurs Revalorisation et stabilisation de la subvention FWH Echanges fréquents avec le CRA-W (mieux intégrer les aspects de recherche horticole dans le PTR)</i>
Indicateurs de résultats	<i>Convention cadre renouvelée pour les Centres Pilote pour tous les sous-secteurs FWH mieux subventionnées Présence d'aspects de recherche horticole dans le PTR Présence d'aspects liés à l'horticulture dans les prochains appels à projets</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Permanent</i>
Budget public prévisionnel	<i>100.000 €</i>

5.5. ACTION 5 – POUVOIR FAIRE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<i>Les producteurs wallons sont de plus en plus confrontés aux effets du changements climatiques. Ils vont devoir adapter leurs conditions de cultures et la gamme variétale (Cfr Action3). De nouvelles maladies risquent d'apparaître mais on observe de plus en plus de retraits d'agrément et des interdictions d'utilisation de produits 'phytos'. Ces changements sont parfois tellement rapides qu'ils ne leur permettent pas toujours de s'adapter. Les producteurs ne sont pas opposés à cette évolution mais ils sont demandeurs de pouvoir disposer d'alternatives à l'efficacité démontrée et économiquement viables avant tout retrait et interdiction. La difficulté pour le producteur est d'autant plus grande que le consommateur n'est pas toujours prêt à payer le surcoût d'une plante ornementale cultivée en bio. Prendre des mesures restrictives uniquement en Wallonie peut avoir des impacts sur les marchés...</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>CRA-W - CEHW - UAP</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>Collège des producteurs FWH CR Phyto CRA-W Preventagri</i>
Activités concrètes	<i>Recherche scientifique sur les alternatives aux 'phytos' Concertation entre les pouvoirs publics, les acteurs du PWRP, la recherche et l'encadrement,... Recherche et développement d'alternatives (couvre-sol et/ou plus résistantes) Soutien technique aux développements de production en mode biologique, notamment sapins de Noël et fruitiers.</i>
Indicateurs de résultats	<i>Recherche : projets de recherche subsidiés et publications Concertation : 2 réunions par an Liste de solutions alternatives aux phytos (couvre-sol, moyen mécanique, mulch,...) Nombre de producteur en bio</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Permanent</i>
Budget public prévisionnel	<i>450.000 € répartis comme suit : Financement de projets de recherches spécifiques : 150.000 € par an sur 3 ans Encadrement : voir budget action 5</i>

5.6. ACTION 6 – DONNER UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE AUX FILIÈRES INNOVANTES ET PRO-ACTIVES

Niveau de priorité	<i>Elevé</i>
Contexte	<i>L'objectif est de maintenir un niveau élevé de différenciation vis-à-vis des produits d'importation au travers de la recherche, de l'encadrement, de l'innovation et de la durabilité de la production</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>Collège des producteurs</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>FWH CEHW – UAP CRA-W Adalia 2.0. APAQ-W Agrilabel</i>
Activités concrètes	<i>Fleurs et plantes de Wallonie Certifruit HPW Prix juste Label 'plantes favorables aux pollinisateurs' VERITABLE + Label sapin de Noël écoresponsable Labellisation 'plants forestiers et de haies issus des semences du comptoir à graines' ou de l'autocueillette et produits localement ...</i>
Indicateurs de résultats	<i>Nombre d'adhérents aux labels, charte, ...</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Permanent</i>
Budget public prévisionnel	<i>1.000.000 €</i>

5.7. ACTION 7 – FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES, L'ACCES AUX AIDES À L'INVESTISSEMENT ET À LA TERRE

Niveau de priorité	<i>Moyen</i>
Contexte	<i>La moyenne d'âge des producteurs en horticulture ornementale augmente. Peu de jeunes se sont installés ces dernières années et il y a peu de reprises. Les investissements sont conséquents et les aides à l'agriculture ne sont pas adaptées à l'horticulture. Il y a très peu d'écoles supérieures qui forment à la production horticole. Les jeunes qui sortent des 2 seules écoles (Ath et Gembloux) se dirigent presque exclusivement vers les parcs et jardins (investissements moindres et recettes plus rapides qu'en production). L'accès à la terre facilité pour les jeunes horticulteurs est une des conditions sine qua non du développement de la filière.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>Collège des Producteurs + SPW ARNE</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>FWH CEHW – UAP - DAFOR</i>
Activités concrètes	<i>Favoriser la formation scolaire à la culture en pépinières Projets d'appui à l'installation des jeunes Faire entendre les spécificités de l'horticulture dans ADISA Favoriser l'accès à la terre pour les jeunes horticulteurs Favoriser la rencontre et l'échange entre les producteurs et les étudiants</i>
Indicateurs de résultats	<i>Avoir un minimum de 20 jeunes qui s'installent ou reprennent une installation</i>
Calendrier prévisionnel	<i>Projets d'appui à l'installation des jeunes 2023 + 202 ? Faire entendre les spécificités de l'horticulture dans ADISA : 2023 - 2024 Favoriser la rencontre et l'échange entre les producteurs et les étudiants : 2024</i>
Budget public prévisionnel	<i>150.000 €</i>

5.8. ACTION 8 – ANIMATION FILIÈRE

Niveau de priorité	<i>Moyen</i>
Contexte	<i>La compétitivité de l'horticulture ornementale wallonne (surtout floriculture et pépinières ornementales) passera par un regroupement de l'offre. Malgré les échecs des différentes tentatives, les efforts doivent être soutenus. Les différentes contraintes auxquelles est soumis le secteur ainsi que les évolutions constatées au niveau du marché impliquent une polyvalence de plus en plus grande des producteurs en même temps qu'un degré de professionnalisation élevé. Ils sont tenus de livrer un double combat sur le front de la compétitivité et de la qualité, tout en développant une politique commerciale performante. Les liens avec des partenaires de la distribution exigent notamment des compétences nouvelles en termes d'organisation et de commerce. Ces impératifs militent pour une meilleure entente entre les exploitants dans le but de favoriser l'émergence de structures communes permettant de déléguer certains aspects de la profession. Ainsi, le regroupement de l'offre de plusieurs producteurs au sein de la même plate-forme de commercialisation constitue un moyen de mieux répondre aux exigences de quantités minimales à fournir ou aux critères d'homogénéité des lots. Elle entraîne également une réduction des frais de prospection et de distribution ainsi qu'une meilleure veille du marché. Dans le même temps, elle assure la permanence de la structure commerciale et elle permet éventuellement d'élargir l'offre de service.</i>
Organisation en charge de piloter l'action	<i>Collège des producteurs</i>
Acteurs/parties prenantes impliquées	<i>FWH CEHW – UAP</i>
Activités concrètes	<i>Organisation de rencontres entre producteurs</i>
Indicateurs de résultats	
Calendrier prévisionnel	<i>Permanent</i>
Budget public prévisionnel	<i>0 €</i>

5.9. BUDGET DU PLAN D' ACTIONS

Action 1 – Disposer de données actualisées sur le secteur	0 €
Action 2 – Augmenter la part des dépenses publiques et mieux faire connaître les productions wallonnes	1.50.000 €
Action 3 – Sélectionner des variétés innovantes mieux adaptées au stress biotiques et abiotiques et soutenir les productions dont les marges de progrès sont identifiées	100.000 €
Action 4 – Avoir un encadrement performant et en assurer sa pérennité	100.000 €
Action 5 – Pouvoir faire face aux enjeux climatiques	450.000 €
Action 6 – Donner une reconnaissance officielle aux filières innovantes et pro-actives	1.000.000 €
Action 7 – Favoriser la reprise et l'installation des jeunes, l'accès aux aides à l'investissement et à la terre	150.000 €
Action 8 – Animation filière	0 €
TOTAL	3.300.000 €

L'effet levier de l'investissement public lié à ce plan sur 8 ans serait donc de **0,5%** du chiffre d'affaires généré au niveau producteur.